



PERMIS DE CONDUIRE

Suite à la mise en place du Plan Préfecture Nouvelle Génération en novembre 2017, toutes les demandes relatives au permis de conduire s'effectuent désormais **en ligne sur le site de l'Agence Nationale des Titres Sécurisés** : <https://permisdeconduire.ants.gouv.fr/>

Les cas éligibles pour une demande sur l'ANTS sont les suivants :

- inscription au permis de conduire pour passer les examens : première inscription, nouvelle catégorie, après annulation ou après invalidation du permis.
- demande de permis de conduire international
- signaler une erreur sur un permis de conduire
- demande de fabrication d'un nouveau permis de conduire dans les cas de :
 - réussite à l'examen du permis de conduire
 - perte, vol ou détérioration du permis
 - fin de validité du permis
 - changement d'état civil
 - demande à la suite d'une invalidation ou d'une annulation de permis
 - demande à la suite d'une suspension de permis
 - conversion de brevet militaire
 - validation de diplôme professionnel

Afin de réaliser votre demande de permis de conduire, vous aurez besoin :

- d'un accès à internet : à partir d'un ordinateur ou un smartphone,
- d'un accès à un scanner ou à partir de l'application appareil photo de votre smartphone,
- d'une photo d'identité traditionnelle ou avec un code numérique photo + signature,
- des justificatifs nécessaires pour votre dossier, listés au verso de cet imprimé.

Les étapes :

1. Je crée mon espace ANTS,
2. Je remplis mon formulaire en ligne,
3. J'envoie ma demande en ligne,
4. Je suis l'avancement de ma demande grâce à mon espace, et à des notifications par mail et par SMS.

En cas de soucis dans l'évolution de ma demande :

Contacts ANTS – Mail : ants-pc-usager@interieur.gouv.fr Tel : **3400**

Les pièces nécessaires pour votre demande en ligne :

Dans TOUS les cas :

- x Adresse mail valide ou compte FranceConnect (compte Impôt, Ameli, IDN LaPoste etc.)
- x Photo traditionnelle ou avec code numérique photo + signature
- x Pièce d'identité en cours de validité (CNI, Passeport ou Titre de séjour valide)
- x Justificatif de domicile de moins de 6 mois

ET selon votre demande :

- Pour les première demande :
 - x Attestation de l'ASSR2 ou ASSR (obligatoire lors de la réussite pour les personnes né(e)s après le 1^{er} janvier 1988)
 - x Attestation de recensement (16-18 ans) ou attestation JDC (18-25 ans)
 - x Certificat d'examen du permis de conduire
- Pour les changement d'état civil :
 - x Justificatif du changement d'état civil (acte de naissance avec mention)
- Pour les demandes de permis de conduire international :
 - x Permis de conduire actuel
- Pour les renouvellement pour vol :
 - x déclaration de vol faite auprès des forces de l'ordre
 - x Timbre fiscal électronique de 25€
- Pour les renouvellement pour perte :
 - x Timbre fiscal électronique de 25€
- Pour les renouvellement pour détérioration :
 - x Timbre fiscal électronique de 25€
 - x Permis de conduire détérioré
- Pour les renouvellement d'un permis de conduire arrivé à expiration ou suite à une suspension/annulation (hors alcool et stupéfiant) :
 - x Avis médical validé par un médecin agréé par la Préfecture
 - x Permis de conduire actuel (le cas échéant)
- Pour les renouvellement d'un permis de conduire suite à une suspension/annulation pour alcool ou stupéfiant :
 - x Avis médical délivré par la commission médicale de la Préfecture
 - x Tests psychotechnique
- Pour les échanges de permis de conduire :
 - x Permis de conduire étranger
 - x Traduction du permis étranger (sauf si permis UE ou déjà traduit en français)
 - x Capacité/attestation de droits à conduire de moins de 3 mois (sauf pour les permis européens)
 - x Titre de séjour ou visa en cours de validité ou preuve de domiciliation depuis au moins 6 mois en France. Les récépissés ne sont pas acceptés.

Si vous rencontrez des difficultés dans la réalisation d'une téléprocédure, nous vous invitons à consulter le site : www.loire.gouv.fr sur lequel vous trouverez l'ensemble des informations concernant les cartes grises et permis de conduire.

Vous avez également la possibilité d'être accompagné dans le cadre de votre démarche avec l'aide d'une maison France Services (https://anct-carto.github.io/france_services/) ou **vous pouvez prendre un rendez-vous au point numérique de la Préfecture de la Loire en contactant le standard de la Préfecture au 04 77 48 48 48 et demandez le service point numérique.**

Enfin, vous pouvez consulter les sites suivants sur lesquelles vous trouverez la réglementation actualisée au niveau de l'immatriculation des véhicules, de nombreuses réponses à vos questions ou des tutoriels pour vous aider dans vos démarches administratives dématérialisées :

- www.service-public.fr
- www.legifrance.gouv.fr
- www.interieur.gouv.fr

Mise à jour 19/10/2023